



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 DECEMBRE 2016**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Alexandre ALLEGRE, Laëtitia ALONSO, Sylvie CALAMEL, Marie-Hélène ENRIETTO, Sylvie MONTI, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX.

**Secrétaire de séance :** Isabelle PARIS  
**Secrétaire adjointe :** Carine BONHOMME

**Public :** Guy COMBEL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présent pour cette réunion et déclare la séance ouverte à 20h30 et donne lecture du PV de la séance précédente, du 10 octobre 2016 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1. Comptes rendus des différents syndicats**

Syndicat Rhône Ventoux (Alexandre ALLEGRE) : Réunion du 20 octobre 2016. Dès l'ouverture de la séance, le Président fait observer une minute de silence à la mémoire d'Aimé MORNET.

Immédiatement après, le Président demande à Pierre GABERT maire de Pernes de s'expliquer sur la subvention accordée à une association Pernoise qui projette d'attaquer en justice le Syndicat R-V pour le motif « manque de dialogue préliminaire à l'adoption et mise en application de la mutualisation des couts d'assainissement collectifs ». Le Président reproche à P.G d'utiliser cette Association comme couverture pour mettre en œuvre ses propres intentions. A son tour P.G nie cette argumentation et met en évidence son service aux souhaits de ses administrés. Un violent échange s'en suit et le Président conclue en proposant à P.G de retirer sa commune du Syndicat s'il n'est pas satisfait de la politique de celui-ci. Dans la salle seuls les représentants de Bédoin ont soutenu de Maire de Pernes pour ses arguments.

L'ordre du jour est ensuite abordé : il s'agit de délibérer sur l'ensemble des travaux qui ont été étudiés et adoptés en commissions et ainsi pouvoir être lancés.

Après la clôture de la réunion, le Président étant accaparé, je demande à la Directrice Julia BRECHET un point sur l'avancement de l'étude de l'assainissement à Modène. Elle me répond « semaine 43 le syndicat analyse le rapport Tramoy et à la suite contactera la Mairie de Modène pour fixer une réunion de présentation ». Donc à relancer si pas de réponse au plus tard semaine 44.

*Christian RIPERT prend la suite des explications :*

- En ce qui concerne Modène, il y a un problème d'affaissement de la chaussée due aux canalisations, au quartier des Esclausels ainsi que devant l'ancienne épicerie, au départ de la route de St Pierre en partant du porche. Monsieur le Maire a précisé au Syndicat que la partie aux Esclausels était dans une voie privée et qu'il fallait établir un devis au nom des propriétaires concernés.

- Pour le projet d'assainissement « Modène – St Pierre – Crillon », le SRV propose 2 solutions :

\* la 1<sup>ère</sup> : construire une nouvelle station d'épuration qui serait sur le territoire de St Pierre en limite de Modène et qui permettrait aux 3 communes d'être raccordées ensemble, pour un coût d'environ 2 916 416 €,

\* la 2<sup>ème</sup> : raccorder les 3 communes au réseau existant de Carpentras en construisant une extension et non une nouvelle station, pour un coût de 2 872 440 €

Il serait moins cher d'étendre le réseau jusqu'à Carpentras que de créer une nouvelle station. De plus, il serait possible au passage de raccorder toutes les habitations qui se trouveraient sur le passage de l'extension de réseau, ce qui permettrait à plus d'habitations d'être raccordées au tout à l'égout. Dans cette hypothèse, 2 trajectoires sont à étudier, la 1<sup>ère</sup> qui passerait aux garrigues pour aller rejoindre la route de Bédoin, mais avec un problème concernant le nombreux passage de réseaux déjà existants ; la 2<sup>ème</sup>, serait de couper au pont de Modène, pour aller rejoindre Caromb en passant par le chemin de Mèze.

Toutes ces propositions sont à l'étude et d'après le Syndicat, le projet de raccordement sur Carpentras pourrait se réaliser en 2 ans si toutes les autorisations sont accordées rapidement.

## 2. Travaux

- Ancienne décharge (Christian RIPERT) : de nouvelles analyses de sols complémentaires ont été effectuées. Les résultats sont plutôt positifs, le bureau d'étude recommande que la totalité du parc devant recevoir les jeux pour enfants soit recouvert d'environ 0,30 m de terres saines après pose d'un filet avertisseur. Ce recouvrement a pour objet de garantir la sécurité des personnes fréquentant le site en assurant l'absence de contact des usagers avec les déchets. Par ailleurs, la pose d'un filet avertisseur permettra de garantir dans le temps, l'intégralité de la couverture.

Monsieur le Maire relate son entrevue avec le Directeur de la DREAL suite aux résultats d'analyses. Il semble qu'il soit tout à fait enclin à ce projet. Une confirmation écrite lui a été demandée ce jour pour en garder une trace et avoir des explications claires et précises sur les modalités de mise œuvres des recommandations. On attend sa réponse écrite.

Alexandre ALLEGRE demande quel sera le coût de cette opération de réaménagement concernant 4500m<sup>2</sup> de terrain sur 30 cm de terre saine et le filet. Monsieur le Maire répond que des devis seront demandés et qu'il sera envisagé de minimiser les coûts au maximum.

- Travaux de voirie (Christian RIPERT) : la société COLAS a terminé les travaux de réfection de la voirie chemin de Crillon.
- Enfouissement des lignes électriques et France télécom (Christian RIPERT) : les travaux d'enfouissement sont presque terminés. La facture est arrivée en mairie mais elle ne sera pas payée tant que les travaux ne seront pas terminés correctement. Suite à une entrevue entre monsieur le Maire et Monsieur AYME, monsieur le Maire lui a fait remarquer qu'il y avait pleins de problèmes (bordures de trottoirs cassées, candélabres neufs posés de travers, etc...) et que tant qu'ils ne seront pas résolus, la facture ne sera pas payée.

*Norbert LEPATRE prend la suite des explications :*

Le poteau béton restant route de mazan sera enlevé d'ici 1 an lorsque l'enfouissement des lignes du chemin des Libertonnes sera fait par le Syndicat d'Electrification (SEV). Ce choix a été fait par le SEV pour éviter des coûts inutiles.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a également un problème avec le poteau au bas du chemin du mauvais pas.

- Travaux de remise aux normes électriques à l'Eglise (Christian RIPERT) : les travaux ont commencé lundi 5 décembre et sont terminés depuis le jeudi 8 décembre. L'éclairage est très performant et les travaux sont plus que satisfaisant aux dires des personnes qui s'occupent de l'église. Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Guy COMBEL qui en atteste et tient à souligner que l'église a été rendue très propre après le chantier.

- Mise aux normes de l'accès à l'église (Christian RIPERT) : Des devis ont été demandés à plusieurs maçons et c'est l'entreprise de maçonnerie Albert qui a été choisie car elle est la seule à y avoir répondu depuis plus de 6 mois que les demandes ont été faites.

### 3. Projet (Christian RIPERT)

Achat de terrain de Monsieur CARLE : Après plusieurs rencontres et négociations avec Monsieur Carle et madame GRIFFON de l'agence Garcin, la commune a fait une proposition pour 3499m<sup>2</sup> pour 51326.83 € sans les frais de notaire et de géomètre. Monsieur le Maire rappelle que le prix du terrain était au départ de 117000 € et qu'il a réussi à le faire baisser à 60.000€ pour la totalité (4.500 m<sup>2</sup>). Madame TAIBI et M. et Mme ALBERT en voulant chacun 500m<sup>2</sup>, il resterait donc 3499 m<sup>2</sup> à acheter par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain n'est plus constructible de part de le PPRi applicable sur la commune, mais qu'il pourrait servir à créer un parking de mise en sécurité pour les parents et enfants de l'école, et peut être en utiliser une partie pour y implanter un plateau sportif destiné à accueillir les enfants de l'école notamment. En achetant ce terrain, la commune pourrait ainsi garder libre le seul terrain déjà en sa possession, celui jouxtant le cimetière, dont une partie est constructible.

L'acquisition de ce terrain permettrait également de se projeter dans l'avenir, et pourquoi pas dans quelques années acheter le terrain attenant à celui-ci.

Isabelle PARIS pose une question : a-t-on les fonds pour cette acquisition ?

Monsieur le Maire répond qu'une ligne budgétaire avait été prévu au BP 2016 et qu'il avait contacté le député Julien AUBERT pour savoir si il serait possible d'obtenir des subventions. D'après ce dernier, il serait possible de demander à la Région une subvention nommée FRAT pour un montant maximum de 12.000€, ou bien d'avoir recours au Département ou la Réserve Parlementaire. A voir.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'acquisition de ce terrain, au prix de 51.326,83€ pour 3499m<sup>2</sup> (hors frais de notaire et de géomètre), il s'agit d'une délibération de principe. **Délibération votée POUR** à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire fera le point sur le sujet lors des prochaines séances.

### 4. Délibérations

- Cove : Mise à jour des statuts de la Cove : Celle-ci a été demandé par les services de l'Etat à toutes les intercommunalités afin de rendre les statuts plus lisibles. Ils listent simplement les 14 compétences que nous avons transférées à la Cove, en reprenant leur libellé du code général des collectivités territoriales. **Délibération votée POUR** à l'unanimité.
- Recensement de la population 2017 : Comme annoncé lors d'une précédente séance, le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et ce sont Carine et Angélique qui se chargeront de la collecte et de l'envoi des données à l'INSEE. Ce travail sera effectué en dehors de leurs heures de travail mairie et donc une rémunération leur sera versée et calculée sur l'indemnisation que l'INSEE donnera à la commune. **Délibération votée POUR** à l'unanimité.
- RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions d'Expérience et d'Engagement Professionnel : Les agents des collectivités territoriales sont rémunérés sur une grille indiciaire majorée d'indemnités telles que IAT, IEMP, IHTS,..... La réforme des collectivités territoriales nous oblige à revoir le mode de calcul de ces indemnités. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, elles seront toutes réunies en une seule nommée RIFSEEP. Son calcul se fait notamment à partir de l'expérience professionnelle de chacun et missions qui lui sont confiées. Carine ayant suivi une formation sur ce thème le 12 décembre, monsieur le Maire lui donne la parole pour en expliquer le contenu. Carine BONHOMME explique qu'il s'agit d'une mesure présentée suite à la réforme des collectivités territoriales, que son calcul est assez complexe et qu'il risque d'être remis en cause suite aux prochaines élections présidentielles

de 2017. Le CNFPT a vivement conseillé de reporter cette décision ultérieurement. Le Conseil Municipal reporte sa décision à plus tard concernant le RIFSEEP.

- Modification du règlement de l'utilisation de la salle de la Cure : monsieur le Maire donne lecture du règlement actuel et propose de modifier certains articles concernant l'utilisation de la salle et les créneaux horaires pendant lesquelles les associations peuvent avoir accès à la salle. Après en avoir donné lecture complète, les membres du Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** les modifications proposées par monsieur le Maire.

## 5. Personnel communal

Contrat CAE/CUI : suite à la publication de l'annonce de recrutement d'un agent technique auprès de Pôle Emploi, 8 candidatures ont été reçues en mairie. Tous les candidats ont été reçus en entretien avec Madame Isabelle PARIS, Messieurs Alexandre ALLEGRE et Christian ROUX accompagné de Carine. 2 profils paraissent plus intéressants et Monsieur le Maire les a reçus le vendredi 9 décembre. Les 2 candidats correspondaient tout à fait au profil recherché et son choix se porte plutôt vers monsieur AUGIER Frédéric pour des raisons qu'il précise aux membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer en faveur de l'embauche de monsieur AUGIER Frédéric, en contrat CAE pour 20h hebdomadaire, avec un contrat initial de 12 mois. **Délibération votée POUR** à l'unanimité.

## 6. Elections

En 2017, les élections présidentielles et législatives auront lieu. Ce sont donc 4 dimanches de permanences à tenir. Voici les dates afin de vous organiser au mieux : les 23 avril et 7 mai pour les présidentielles et les 11 et 18 juin pour les législatives.

## 7. Questions diverses et sociales

- Téléthon 2016 : Monsieur le Maire donne le bilan des fonds récoltés lors du Téléthon : 120€ en tickets de tombola et 120 € en vente de crêpes et dons.
- Problème d'urbanisme : Monsieur le Maire fait écouter un message reçu sur son téléphone par des administrés de la commune. Message contenant des menaces suite à l'intervention de monsieur le Maire pour faire arrêter leurs travaux en irrégularité. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse écrite (et par mail identique) à ces personnes, pour que l'ensemble des élus du conseil municipal soient au courant de la situation. Michel RINAUDO demande si la commune dispose d'un budget nécessaire si une intervention juridique devait avoir lieu. Monsieur le Maire répond oui.
- Région : monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de la Région concernant la possibilité d'obtenir un financement de 20 à 30% pour l'installation d'un système de sécurité vidéosurveillance. Monsieur le Maire propose de profiter de cette subvention qui ne se présente pas chaque année et propose à l'assemblée de se donner un accord de principe pour demander différents devis. Délibération votée POUR à l'unanimité. Michel RINAUDO se propose de contacter une société pour obtenir un devis.
- Comité des fêtes : Monsieur le Maire explique que le Comité des fêtes de Modène rencontre des difficultés, car l'association a été victime de détournement de fonds par une seule personne. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus de soutenir les membres restants dans l'organisation de leur prochaine manifestation. Une enquête est en cours.